

Tous les mois, la RNC ouvre ses colonnes à une signature, un élu, une personnalité, voire un responsable... qui a une réflexion sur le monde de la chasse. Une page authentique, qui est l'occasion de générer des réactions et de créer un débat.



Nicolas Lottin est Conseiller général de la Somme, Président de l'association des sauvagins de la baie de Somme, administrateur de l'Unacom (Union nationale des associations de chasseurs d'oiseaux migrateurs). Il chasse le migrateur, entre autres.

Politiquement tort ?

Il y a 30 ans cette année que la directive 79/409 régit en matière de chasse aux oiseaux migrateurs notre quotidien. En 1989, premier soubresaut, le monde cynégétique français, élu en tête, s'était trouvé dans la rue pour dénoncer ses restrictions. En 1994, suite à de nombreux recours des anti-chasses, la CJCE interprétait de façon plus restrictive, les textes de cette fameuse directive. Grâce à ses juges, nous avons assisté à un système « bien musette » de chez nous : la valse des lois de gauche comme de droite, retoquées et cadencées à chaque fois par notre Conseil d'État. Combien de députés et de ministres de tutelle pour nous dire, finalement : vous avez politiquement raison, mais juridiquement tort... et toujours suivi de promesses électorales sans lendemain. Juillet 2008 : « accord historique » des tables rondes, nos représentants ont dû rouler sous la table pour signer de telles conneries et s'en gargariser. Le 30 septembre dernier, une rencontre à Bordeaux entre la FNC et l'Unacom accompagné de ses avocats, enfin l'union sacrée : tous contre cette vilaine directive, source de tous nos problèmes. Notre fermeture de février aussi piteuse que notre ouverture, lamentable, après le moratoire injustifié sur 3 espèces et le vanneau au 15 octobre, les sarcelles d'été et les oies à la trappe. Merci le Conseil d'État et la directive 79/409. Tout cela sur le terrain, cela nous donne quoi ? Dans un premier temps, de l'incompréhension, un sentiment de trahison et cela débouche sur de la colère, une colère franche et légitime pour certains et inexcusable pour d'autres, tout dépend de quel côté on se place : 30 ans de mensonge ou 30 ans de collaboration ? La crise, on en parle beaucoup, n'oublions pas que 70 % des chasseurs aux oiseaux migrateurs sont des gens modestes et qu'ils subissent de plein fouet ses effets : perdre son boulot et en plus son loisir... cocktail détonant, Valenciennes en est

la preuve ! Même si toute violence est à proscrire, cet emportement aura eu le mérite de faire sortir du bois notre ministre, Jean-Louis Borloo, et de dépoussiérer de vieux dossiers, le platier d'Oye, baie de Canche, baie de Seine... Le 30 mars, une rencontre franche et sereine entre Monsieur Borloo et l'Unacom, 2 heures 15 de discussion sur cette fameuse directive et une stratégie pour l'avenir de notre passion dans un climat réellement apaisé. Chasser les oiseaux migrateurs quand ils sont là, quoi de plus normal !

« Ce que nous attendons tous, ce n'est pas la justice mais c'est l'application de la loi »

Le faire de façon durable, cela va de soi ! Et le plus important, l'état de nos habitats. Les chasseurs ont le mérite d'avoir su préserver, entretenir à leurs frais la plupart des zones humides de

notre pays. Il y a quelques jours, je recevais une avocate bien connue du monde de l'Environnement, Corinne Lepage, et après avoir discuté sur le fond de la directive 79/409 et du recours intenté auprès de la Cour européenne des droits de l'homme sur l'invalidité de celle-ci, elle a conclu que juridiquement nous avons raison mais que politiquement, on avait tort. Elle sait de quoi elle parle cette avocate car elle a été ministre de l'Environnement et connaît très bien le sujet. Depuis le 5 août 2008, le recours de l'Unacom auprès de la CEDH a été enregistré et nous attendons avec beaucoup d'impatience la recevabilité de celui-ci, ce qui nous emmènera vers la demande et l'application de mesures conservatoires pour les dates de nos ouvertures et fermetures légitimes. Suivi de la mise en place de la convention de Berne, ratifié par 43 pays, qui n'interdit en rien dans ses écrits les chasses de retour. Au final, ce que nous attendons tous, ce n'est pas la justice, mais c'est l'application de la loi dans un état de droit, dans le respect des traités de nos institutions, pour avoir une solution juridique et pérenne pour nos chasses traditionnelles françaises.